news tank éducation & recherche

L'abonnement à News Tank Éducation & Recherche est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank Éducation & Recherche.

Parcoursup 2022 : 66,1 % de candidats avec une proposition au 08/06, +0,15 point par rapport à 2021

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°254471 - Publié le 09/06/2022 à 17:50

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 10/06/2022 à 09:56

© Conférence des présidents d'université – Université de Franche-Comté

555 817 candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission sur Parcoursup au 08/06/2022, septième jour de la phase principale d'admission, soit 66,11 %, selon le tableau de bord mis en ligne par le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 09/06.

Les candidats ayant quitté la plateforme sans proposition au 08/06 sont 4 609 (0,55 %), et les candidats encore sur la plateforme sans avoir reçu de proposition sont donc 280 301 (33,34 %) à la même date.

La phase de réponse aux candidats a démarré le 02/06, mais les données entre cette date et le septième jour de la procédure n'ont pas été publiées par le ministère à ce jour. Le tableau de bord, qui différencie, comme en 2021, les candidats en réorientation et les candidats scolarisés à l'étranger, permet une comparaison avec les données des trois années précédentes que News Tank avait compilées.

Au septième jour de la procédure, la proportion de candidats ayant reçu au moins une proposition d'admission en 2022 est supérieure de 0,15 point par rapport à celle de 2021 (65,96 %) et 1,6 point comparée à 2020 (64,54 %), mais inférieure de 1,9 point si on regarde 2019 (68,03 %).

Concernant les lycéens, ils sont 448 056 à avoir reçu au moins une proposition au 08/06, soit 72,0 % de ceux inscrits sur Parcoursup. C'est 0,5 point de plus qu'en 2021 à la même période, +3,2 points qu'en 2020 et +0,3 point qu'en 2019.

99 128 candidats étudiants en demande de réorientation (53,39 %) et 8 633 candidats scolarisés à l'étranger (26,31 %) ont reçu au moins une proposition. Les deux catégories cumulées, cela représente 49,32 %, en hausse par rapport à 2021 (+0,3 point) mais en baisse par rapport à 2020 (-0,8) et 2019 (-2,9).

La phase principale d'admission doit se terminer le 15/07, tandis que la phase complémentaire débutera le 23/06 pour finir le 16/09.

Suivi des propositions sur Parcoursup

Le suivi effectué par News Tank des propositions et de la situation des candidats inscrits sur Parcoursup est fondé sur le tableau de bord mis en ligne par le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Depuis 2021, il distingue trois catégories de candidats :

- les lycéens ;
- les candidats en demande de réorientation ;
- les candidats scolarisés à l'étranger.

Et comme en 2019 et 2020, deux sous-catégories sont présentées :

- ceux qui ont reçu une ou plusieurs propositions ;
- et ceux qui ont quitté la plateforme sans proposition.

Ces données permettent à News Tank de calculer une troisième sous-catégorie, les candidats encore sur la plateforme et sans proposition.

Parcoursup 2022 : suivi des candidats dans la phase d'admission

1 à 9 sur 9 1

Situation	08/06/2022 (J7)
Candidats lycéens ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission	448 056
Candidats lycéens ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission	2 971
Candidats lycéens n'ayant pas reçu de proposition et toujours sur la plateforme	171 232
Candidats en demande de réorientation ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission	99 128
Candidats en demande de réorientation ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition	1 381
Candidats en demande de réorientation n'ayant pas reçu de proposition et toujours sur la plateforme	85 147
Candidats scolarisés à l'étranger ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission	8 633
Candidats scolarisés à l'étranger ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission	257
Candidats scolarisés à l'étranger n'ayant pas reçu de proposition et toujours sur la plateforme	23 922

1 à 9 sur 9 1

Note : Tous les chiffres sont issus du tableau de bord du MESR, sauf ceux de la catégorie des candidats sur Parcoursup sans proposition, déduite par News Tank sur le nombre total de candidats.

Source(s) : *MESR*

Parcoursup 2022 : suivi des candidats lycéens

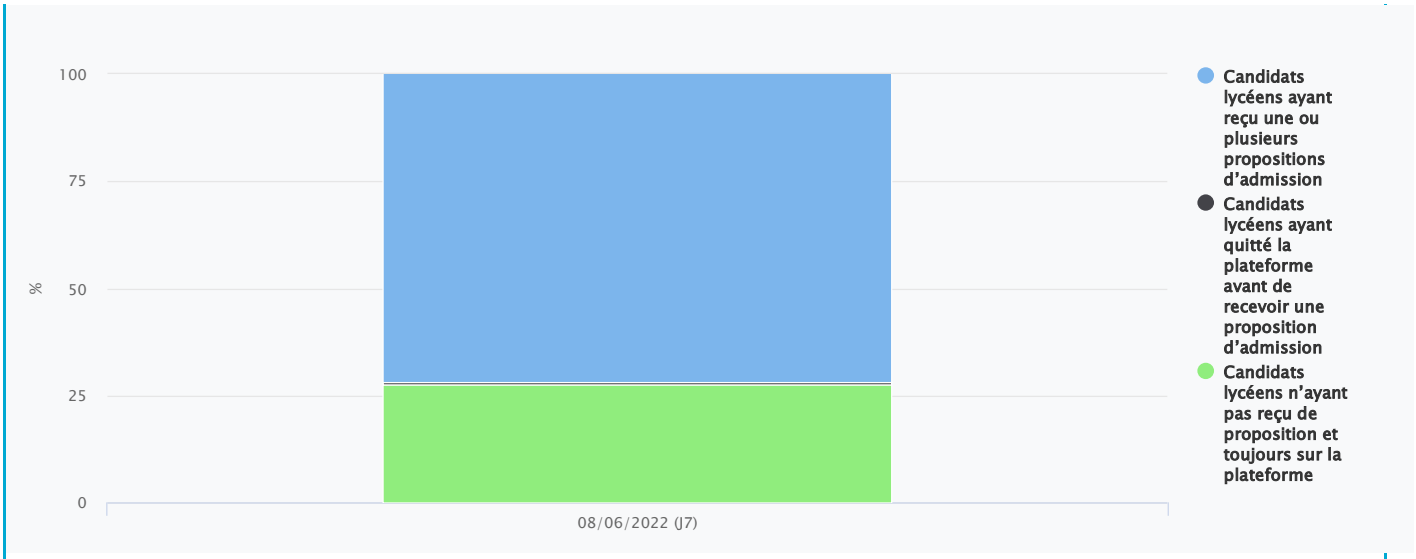

Note : Tous les chiffres sont issus du tableau de bord du MESR, sauf ceux de la catégorie des candidats sur Parcoursup sans proposition, déduite par News Tank sur le nombre total de candidats.

Source(s) : *MESR*

Parcoursup 2022 : suivi des candidats en demande de réorientation

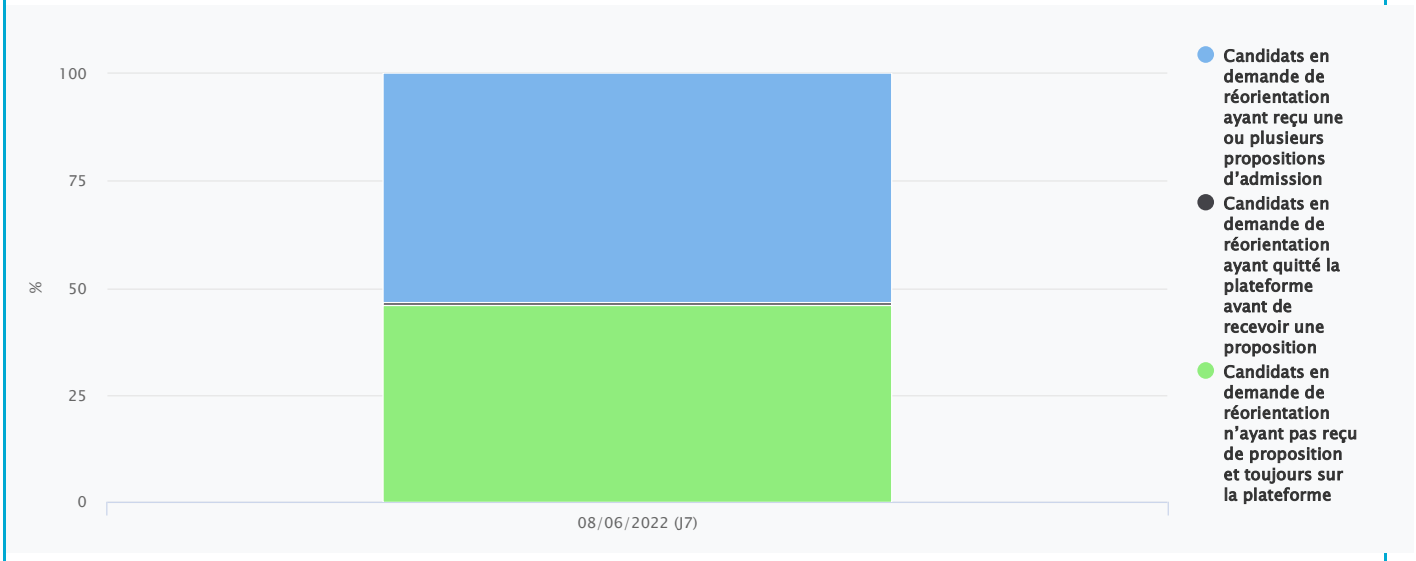

Note : Tous les chiffres sont issus du tableau de bord du MESR, sauf ceux de la catégorie des candidats sur Parcoursup sans proposition, déduite par News Tank sur le nombre total de candidats.

Source(s) : *MESR*

Parcoursup 2022 : suivi des candidats scolarisés à l'étranger

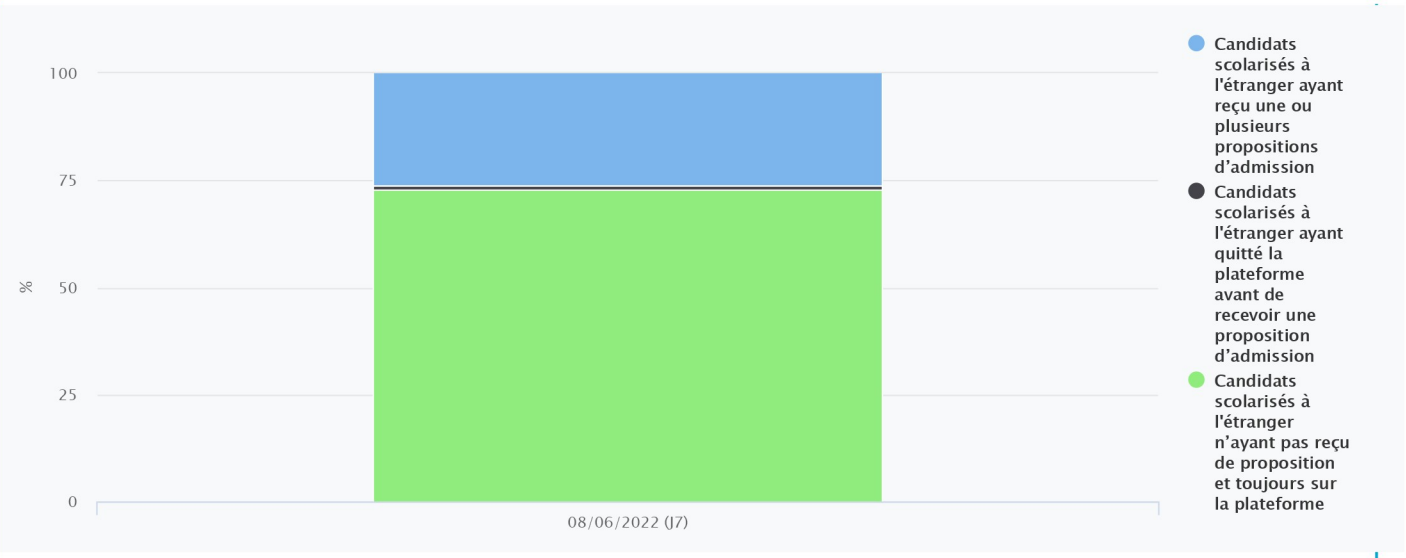

Note : Tous les chiffres sont issus du tableau de bord du MESR, sauf ceux de la catégorie des candidats sur Parcoursup sans proposition, déduite par News Tank sur le nombre total de candidats.

Source(s) : *MESR*

Suivi comparatif des propositions sur Parcoursup depuis 2019

News Tank propose également un suivi comparatif entre les procédures 2019, 2020, 2021 et 2022 des propositions sur Parcoursup, par jour après le début des réponses. Les candidats y sont regroupés dans deux catégories :

- lycéens ;
- et en demande de réorientation ou scolarisés à l'étranger.

Parcoursup : suivi comparatif depuis 2019 des candidats dans le phase d'admission

Comparaison des évolutions quotidiennes des données relatives à la situation des candidats sur Parcoursup en 2019, 2020, 2021 et 2022

1 à 6 sur 6 1

Situation	21/05/2019 (Jour 7)	20/05/2020 (Jour 7)	02/06/2021 (Jour 7)	08/06/2022 (Jour 7)	Différence entre 2021 et 2022 au J7 (points de %)
Candidats lycéens ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission	71,70 %	68,79 %	71,47 %	72,00 %	0,53
Candidats lycéens ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission	0,61 %	0,38 %	0,47 %	0,48 %	0,01
Candidats lycéens sans proposition mais toujours sur la plateforme	27,69 %	30,84 %	28,06 %	27,52 %	-0,54
Candidats en demande de réorientation ou scolarisés à l'étranger ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission	52,26 %	50,11 %	49,06 %	49,33 %	0,26
Candidats en demande de réorientation ou scolarisés à l'étranger ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission	0,61 %	0,50 %	0,75 %	0,75 %	0,00

Situation	21/05/2019 (Jour 7)	20/05/2020 (Jour 7)	02/06/2021 (Jour 7)	08/06/2022 (Jour 7)	Différence entre 2021 et 2022 au J7 (points de %)
Candidats en demande de réorientation ou scolarisés à l'étranger sans proposition mais toujours sur la plateforme	47,13 %	49,39 %	50,19 %	49,92 %	-0,26

Source(s) : MESR

1 à 6 sur 6

1

Parcoursup : suivi comparatif depuis 2019 des lycéens avec au moins une proposition

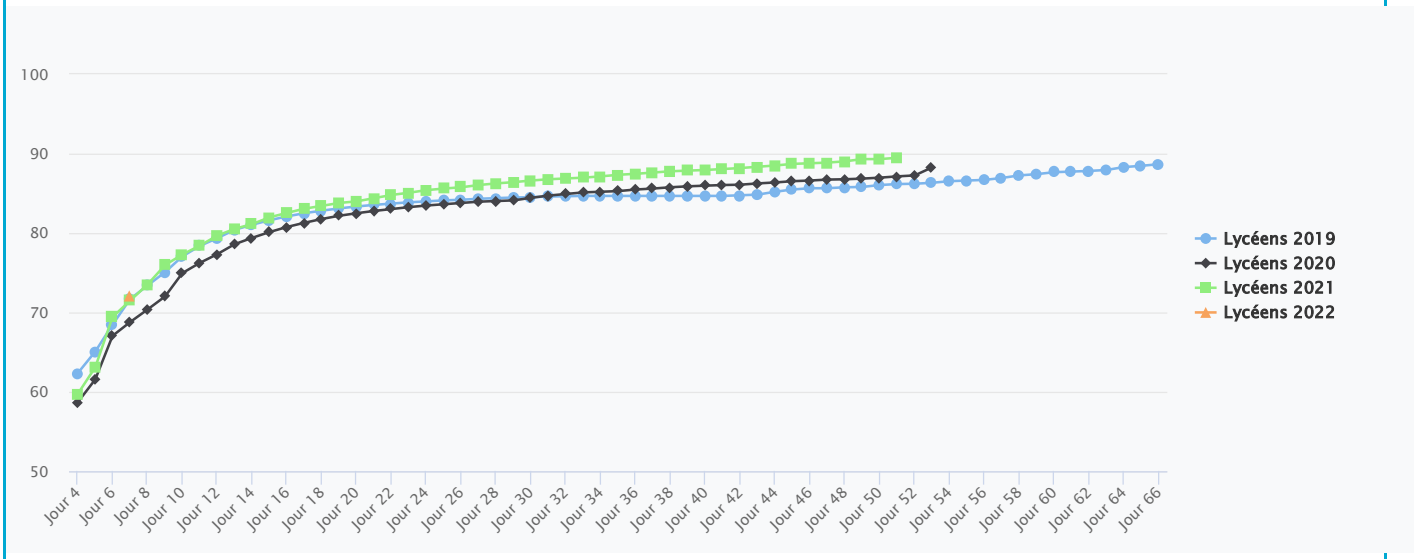

Source(s) : Mesri

Parcoursup : suivi comparatif depuis 2019 des candidats en réorientation ou scolarisés à l'étranger avec au moins une proposition

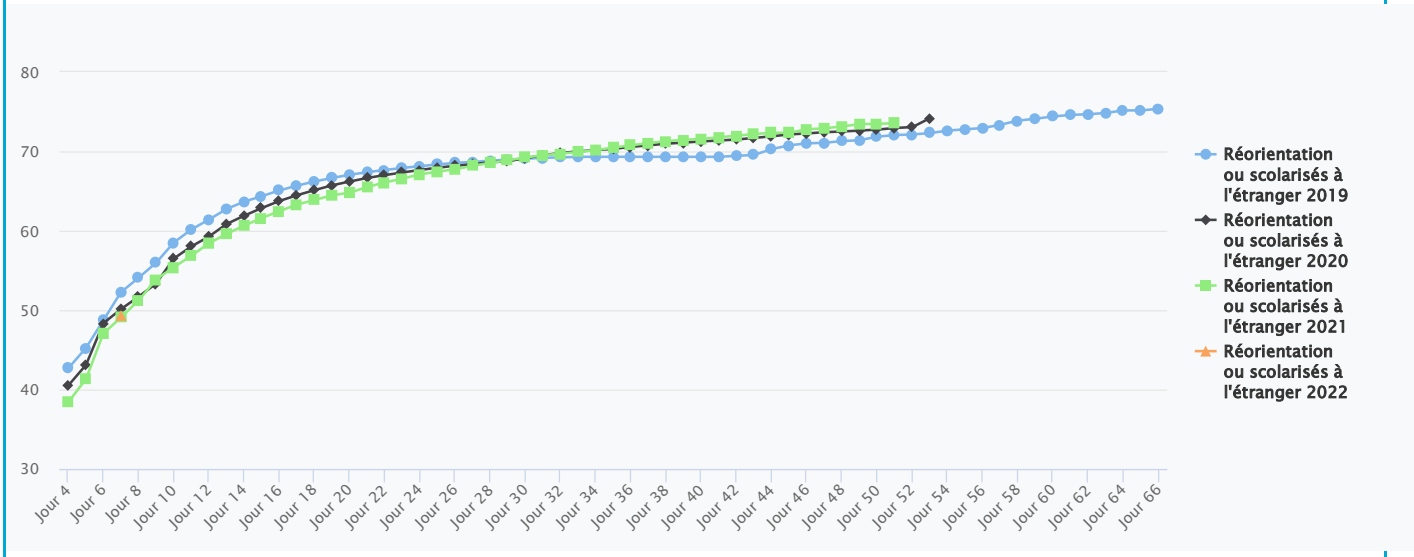

Source(s) : Mesri

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : Etat

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.
Composantes	• Secrétariat général ; • Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ; • DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ; • Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directrices générales : • recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021). • enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Marie-Anne Lévêque
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - MàJ le 02/06/2022 à 09:35

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »